



## Compte rendu Agenda social Fonction Publique

### Bilan Régime indemnitaire

Réunion du 14 décembre 2012

**A**ucun document complet n'a été transmis au préalable. Seul un dossier sur la PFR nous a été envoyé par mail.

Le jour même un diaporama nous a été présenté avec 4 axes :

- RI indemnitaire par grade
- PFR
- Bilan Supplément familial de traitement et indemnité de résidence
- Bilan NBI

De manière générale, il est exposé que le régime indemnitaire dans son ensemble représente une part importante.

En forte progression dans la FPE représentant : 28%

En augmentation constante la FPT : 18%

En stagnation dans la FPH : 24 %

Ces pourcentages sont contestés par la CGT

**La CGT n'est pas rentrée dans le détail, une déclaration générale a été faite après le diaporama.**

**Elle porte sur :**

**Le constat que les primes représentent, en 2010, 24,8% du total des rémunérations contre 15,6% en 1990. Cet accroissement considérable étant concomitant au décrochage de la valeur du point, il y a bien là un phénomène de « compensation » de la perte de pouvoir d'achat indiciaire.**

**La réponse aux évolutions de salaires doit se faire par des mesures indiciaires et non des primes.**

**Il est impossible pour la CGT de discuter des primes sans une réflexion complète et globale sur la rémunération.**

**La CGT demeure opposée à la mise en place de régimes indemnitaires comme reconnaissance du « mérite » et, a fortiori, des « performances » et des « résultats », valeurs pour elle contraires à celles qu'elle porte pour la Fonction publique.**

**La CGT revendique la suppression de l'intéressement collectif et l'abrogation de la PFR, car elles correspondent à une notion de productivité des entreprises que n'ont pas les administrations, collectivités et établissement de santé.**

Enfin, sur les constats, la CGT rappelle que l'immense disparité des régimes indemnitaires (par exemple, 1 collectivité territoriale sur 2 n'en a pas hors indemnités légales) est un frein majeur à la mobilité.

Nous avons réclamé l'intégration dans le traitement des primes ayant un caractère de complément salarial. Une telle mesure devrait permettre en parallèle, la mise en extinction de l'ERAFP, régime de retraite par capitalisation que la CGT combat toujours.

***Avis global des autres organisations syndicales :***

**La CFDT** : demande des chiffres plus détaillés par ministère et par taille de collectivité.

Elle constate que le gouvernement valide l'inefficacité de la PFR en particulier sur la partie résultat. La CFDT n'est pas opposée à la cotation des postes.

Sur l'intéressement collectif, il s'agit bien de ne pas mettre de variabilité entre agent de même service dans la prime.

**FO** : La croissance du RI pose problème, la charge indemnitaire est trop lourde. Il faut une orientation politique sur la partie résultat

**FSU** : contre la PFR et rappelle que la ministre était opposée à la partie salaire au mérite.

**CGC** : est totalement pour la PFR

**CFTC** : n'est pas opposée à la partie prime de fonction mais rejette la partie lié au résultat.

***Réponse du cabinet du ministre :***

Les orientations voulues du gouvernement sont de revenir à des notions liées à l'égalité, l'équité et la cohérence. De fait elles sont en contradiction avec la PFR qui ne correspond pas à ces valeurs.

La partie prime au mérite est donc écartée de la piste de travail. Néanmoins une réflexion sur une seule et même prime selon la fonction qui a termes regrouperait toutes les primes serait une piste favorisant la mobilité.

Pas de réponse sur la RAFP et l'intéressement collectif.